

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 13 AVRIL 2016

Date d'envoi de la convocation et de son affichage : 07 avril 2016

L'an deux mille seize, le 13 avril à 20h30,

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Madame Brigitte PUECH, Maire.

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 24

Votants : 26

Etaient présents :

Maire

Mme PUECH

Adjoint

Mme LEJEUNE-VIGIER, M. DE MEULEMEESTER, M. COUTÉ, Mme FARGEOT, M. MORMONT,
Mme VARFOLOMEIEFF, M. VIVIEN.

Conseillers

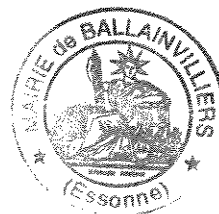
M. JADOT, M. MICALLEF, Mme RENY, M. MAES, M. RACHIDI, Mme PORTELETTE, Mme GYSEN,
Mme POISSON, M. DEGHANI-AZAR, Mme COUSTILLET, Mme LEOGANE, M. HUET, Mme JAUDINOT,
M. BOULLAND, Mme VANGEON, Mme VIGUIER.

Procurations :

Mme LECOMTE à M. VIVIEN

M. MAHO à Mme RENY

M. LIDA à M. DEGHANI-AZAR



Secrétaire de séance : Mme LEOGANE

Le Maire de Ballainvilliers certifie que la convocation du Conseil municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés à la Mairie, conformément à l'article L2121-10 du Code des communes.

VOTE DE LA COTISATION DU SIVOA 2016

Monsieur Gérard COUTÉ informe que la commune est adhérente au SIVOA, et doit à ce titre s'acquitter d'une participation annuelle imputé en comptabilité M49.

La participation 2016 s'élève à 15 053.96 € qui sera versée sur le budget 2016 de l'assainissement au compte 658.

VU le code général des collectivités territoriales,

Compte tenu de ce qui précède,

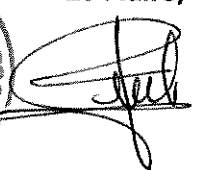
Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à **la majorité, 26 voix pour**, Madame Viguié s'est absentée et n'a pas participé au vote.

DECIDE d'acquitter le montant prévu ci-dessus pour l'année 2016.

DIT que les montants sont prévus au compte 658 de la comptabilité M49.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,


Brigitte PUECH